

Carte professionnelle de guide conférencier

Pièces à fournir à l'appui de la demande :

- lettre de demande (indiquant, le cas échéant, les « mentions particulières » devant figurer sur la carte ;
- copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport),
- une photographies d'identité,
- justificatif :
 - pour les titulaires d'une carte de conférencier national, de guide interprète national, de guide interprète régional et de guide-conférencier des villes et pays d'art et d'histoire : copie de la (ou des) carte(s) professionnelle(s) ;
 - pour les personnes non titulaires d'une de ces cartes : copie du diplôme (licence professionnelle de guide-conférencier, diplôme national de master avec annexe descriptive mentionnant la validation des trois unités d'enseignements requises, diplôme national de guide-interprète national obtenu avant le 31 décembre 2013, brevet de technicien supérieur animation et gestion touristiques locales obtenu avant le 31 décembre 2013)
 - une enveloppe timbrée et libellée à l'adresse du demandeur.

Mentions particulières :

Le demandeur souhaitant inscrire une ou plusieurs « mentions particulières » sur la carte doit les préciser dans sa lettre de demande.

Les mentions particulières pouvant figurer sur la carte doivent être en lien avec l'activité professionnelle exercée et faire l'objet de justificatifs.

Elles sont de nature :

- linguistique : langue maternelle, langues régionales et étrangères (le nombre de langues à inscrire n'est pas limité).
- scientifique et culturelle : une mention faisant référence à une spécialité d'un diplôme d'études supérieures (histoire de l'art, histoire, architecture...) dans la limite de trois mentions.

Si la ou les mentions demandées ne figurent sur la carte professionnelle précédente, le demandeur doit fournir un justificatif (diplôme, certification spécifique , relevé de notes d'un examen...).

A noter : le demandeur de nationalité étrangère ou bénéficiant de la double nationalité n'a pas à justifier par un diplôme ou une certification l'inscription de la langue étrangère concernée.

Le dossier de demande est à transmettre ou à déposer à l'adresse suivante :

Préfecture du Pas-de-Calais
Direction de la Citoyenneté et des Libertés Publiques
Bureau des Elections et de la Citoyenneté
62020 ARRAS CEDEX 9
A l'attention de Mme Line BEULAGUET.

Tél. : 03.21.21.22.16

Fax : 03.21.21.23.40

Mél : line.beulaguet@pas-de-calais.gouv.fr